

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 4 MARS 2026

OBJET / GAIA : Attribution bourses communales d'enseignement supérieur au titre de l'année 2025-2026.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 28
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, , M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Bertrand Coin, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Corinne Othateguy, Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Corinne Othateguy à Mme Yolande Huguenard ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Irastorza, adjoint, rappelle que la Ville apporte depuis de nombreuses années un soutien financier aux étudiants camboars poursuivant des études post-baccalauréat dans le cadre d'un cursus LMD ou d'une formation habilitée à recevoir des bourses d'État.

Ce soutien prend la forme de bourses communales d'enseignement supérieur, attribuées aux étudiants dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune de Cambo-les-Bains.

À titre d'information, au cours de l'année universitaire précédente, 18 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable, pour un montant total de 8 117 €.

Les bourses communales sont destinées :

- aux étudiants âgés de moins de 28 ans ;
- bénéficiaires d'une bourse d'État d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS).

Le montant de la bourse communale correspond à 15 % du montant de la bourse d'État attribuée à l'étudiant.

La commission « École – Enfance – Jeunesse », réunie le 10 février 2026, a examiné les 20 demandes de bourses communales déposées au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Au regard des critères d'attribution et des dossiers présentés, la commission propose de retenir la totalité des 20 demandes, pour un montant global de 7 125 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Irastorza et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution des 20 bourses communales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2025-2026, pour un montant total de 7 125 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza